1. **Manquement à l'Approche par les Risques :**
    - L'**approche par les risques** impose d'orienter les efforts et les ressources d'audit prioritairement vers les zones présentant le risque le plus élevé d'anomalies significatives.
    - Le poste « Immobilisations corporelles » présente généralement un risque d'anomalie faible en raison de la rareté des transactions. À l'inverse, les transactions automatisées à fort volume (ventes en ligne) présentent un risque de contrôle et d'erreur système très élevé. L'auditeur a commis une erreur stratégique en allouant ses ressources à l'envers de la cartographie des risques.
2. **Manquement à la Diligence Professionnelle :**
    - La **diligence professionnelle** exige de l'auditeur qu'il fasse preuve de soin, de prudence et de rigueur dans la planification et l'exécution de la mission.
    - Réduire arbitrairement les travaux sur une zone à haut risque pour des motifs de contrainte de temps ou de budget constitue une négligence caractérisée. L'auditeur n'a pas mis en œuvre des procédures adaptées pour obtenir des preuves suffisantes.